

MAI 2019



GROSSES VIDANGES 5 JUIN 2019



Vente de pains porte-à-porte le 22 mai 2019 au profit de l'OTJ 2019

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'avril 2019 totalisant 82 164,49\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 14 à 17, totalisant 7 325,31\$

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Claude Blais sera maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2019.

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

Cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adopté, tel que déposé.

TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE «SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER»

La municipalité confie à la firme «Services sanitaires Denis Fortier» le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 5 juin 2019 au prix de 108,24\$ la tonne métrique.

MANDAT POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS

La municipalité dans le cadre du projet de captage et de traitement des eaux usées, mandatent la firme Avizo Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis définitifs pour la construction conformément à l'article 6 du bordereau de soumission pour la somme de 6 800\$ plus taxes.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AUPRÈS DU MELCC

La municipalité autorisent la firme Avizo Experts-Conseils à déposer la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du projet de captage et de traitement des eaux usées auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et confirme son intention de présenter tout engagement en lien avec cette demande.

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal s'engage :

- à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée;
- à respecter les exigences de rejet;
- à mettre en œuvre un programme de suivi;
- à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière;
- à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

PROJET CONTRAT SOLANGES THIBAULT

Madame Solanges Thibault présente à cette séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 divulgue son intérêt et s'abstient de participer, de voter et se retire de la prise de décision par rapport à la résolution suivante relativement à la vente par cette dernière à la Municipalité d'une partie du lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription de Thetford et ce, afin d'y implanter un système de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Madame Solanges Thibault relativement à la vente par cette dernière à la Municipalité d'une partie du lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford et ce, afin d'y implanter un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la résolution no.18-198 adoptée le 3 décembre 2018 par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les procédures de lotissement de l'ancien lot 4 912 604 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford ont été complétées par la firme d'arpenteurs Ecce Terra;

CONDIDÉRANT que la vente par Madame Solanges Thibault en faveur de la Municipalité portera sur le lot 6 298 956 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford, étant le lot résultant de la procédure de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte de vente a été soumis à la Municipalité par Me Mélissa Blais, notaire à des fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de vente soumis par Me Blais respecte l'entente intervenue entre Madame Thibault et la Municipalité et respecte les attentes de la Municipalité;

De CONFIRMER à Me Mélissa Blais, notaire, que la Municipalité accepte le projet d'acte de vente tel qu'il lui a été soumis.

DE CONSENTIR à ce que Me Blais transmette une copie du projet d'acte de vente à Madame Thibault en lui spécifiant que celui-ci respecte les attentes de la Municipalité.

DE REQUÉRIR Me Blais de procéder à la signature de cet acte de vente le plus rapidement possible.

D'AUTORISER Madame Jessika LACOMBE, maire et Madame Ghislaine LEBLANC, directrice générale, à signer le projet d'acte de vente soumis par Me Mélissa Blais, notaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE (applicable par la Sûreté du Québec)

Les membres de ce conseil adoptent le règlement portant le numéro 2019-RM-SQ-2 concernant le colportage et jugent nécessaire de réglementer la présence de colporteurs sur son territoire.

ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LA MUNICIPALITÉ

La municipalité fait l'achat d'un nouveau camion au montant approximatif de 17 000\$ plus taxes ainsi que le coût de toutes les dépenses inhérentes à cette acquisition.

COMMANDITE-ACTIVITÉ AU CLUB ROUTIERS 4X4

La municipalité commandite 100,00\$ pour l'activité au Club des Routiers 4x4 qui se tiendra le 1^{er} juin 2019 dans le rang 9 à St-Adrien-d'Irlande.

MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Le contrat est accordé à Germain Daigle Excavation & Fils inc., celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ou la meilleure offre de service globale.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

ABAT-POUSSIÈRE 2019

Le contrat est accordé à Somavrac C.C à .3400\$/litre, la meilleure offre de service globale.

BALAYAGE DE RUES

Le contrat a été accordé de gré à gré à Germain Daigle Excavation & Fils inc., ayant déjà fait le travail par le passé pour un coût de plus ou moins 1, 000\$ par rapport à d'autres entrepreneurs ayant fait le même travail.

Note aux citoyens du village, la municipalité vous demande qu'après que le balai mécanique soit passé, que chacun des propriétaires ramassent le dépôt de gravier accumulé devant leur propriété.

FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE 2019

Le contrat est accordé de gré à gré à Michel Côté. Le travail devra se faire obligatoirement entre le 15 juillet et le 1^{er} août 2019. C'est la première année qu'il exécute ce travail. Son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service rendu pour un montant de plus ou moins 3 000\$.

PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2019-2020

La Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sur le thème «Agir pour donner du sens» dans votre milieu.

PRIMEAU-EAUX USÉES

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tient à nous informer que le Ministère est en accord avec la solution recommandée au rapport, en l'occurrence l'implantation d'un réseau d'égout sanitaire et d'une station de traitement des eaux usées.

Pour l'instant pas de rencontre prévue. Un avis sera donné en temps et lieu d'une soirée d'information pour expliquer le projet d'infrastructures de travaux d'égouts et de réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées à nos citoyens.

Nouvel inspecteur en voirie Christian Tanguay 418-333-3120 (Tout ce qui concerne les chemins)

Pour les demandes de permis, contacter 418-335-2585 Bureau municipal

Vos coordonnées seront transmises à la personne désignée M. Claude Pelletier pour l'émission des permis. La personne désignée vous contactera par la suite.

Pour les plaintes de chiens, animaux, nuisances etc. Applicable par la Sûreté du Québec
310-4141 ou 418-338-3151



En tant que propriétaire d'un animal, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tient à vous rappeler quelques articles du règlement numéro 2017-RM-SQ-4 « Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec »

Principal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

L'article 6 du règlement -Errance

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer sur une voie publique, dans un parc ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les bâtiments accessoires du gardien de l'animal.

L'article 7 du règlement - Dispositif de retenue

À l'exception des zones agricoles, tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou de ses bâtiments accessoires doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache ou laisse) l'empêchant de sortir de cet immeuble ou ledit immeuble doit être clôturé (clôture standard ou électrique).

L'article 44- Pénalités

À moins d'une disposition expresse à l'effet contraire, quiconque contrevient au présente règlement, commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

	Personne physique	Personne morale
Première infraction	200\$	400\$
Récidives	400\$	800\$

Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

L'article 45 -Poursuites

Le conseil municipal autorise le représentant de la municipalité à entreprendre, pour et au nom de la municipalité, des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes dispositions du présent règlement, et autorise en conséquence le représentant de la municipalité à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.

Malgré les recours pénaux, la municipalité peut exercer, lorsque le Conseil le juge pertinent, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

Article 47 -Recouvrement des sommes

Lors du prononcé de la sentence, le tribunal compétent peut, outre condamner le contrevenant au paiement d'une amende, ordonner que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser ladite nuisance et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit, que de telles dispositions soient prises par la municipalité aux frais de ce contrevenant.

Toutes les sommes dues en vertu d'un jugement rendu conformément au présent règlement sont recouvrées selon les dispositions prévues au Code de procédure pénale.

Espérant que vous preniez sérieusement les mesures nécessaires pour tenir votre ou vos animaux sur votre propriété.

Petites Annonces : Rotoculteur à vendre 750\$ 418-423-4706



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca